

LETTRE A UN DÉPUTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur le déperissement des revenus de l'État.

Pouvez-vous différer de remédier aux désordres multipliés qui menaçent d'une ruine totale les revenus de l'État, désordres qui peuvent anéantir la force publique, au moment même où son appui a été solemnellement déposé entre les mains des Représentans de la Nation.

Envoyés de toutes les provinces pour affermir l'Empire ébranlé par le désordre des finances, avouez donc qu'aujourd'hui, quatre mois après votre premiere

séance, non-seulement vous n'avez rien fait pour cet important objet, mais que vous vous montrez indifférent à la mortelle défaillance du Corps politique que vous vous proposez de régénérer, au dépérissement des revenus qui s'opere pendant la lenteur de vos interminables discussions, & même au mépris, ou à la fausse interprétation que les peuples donnent à vos décrets.

Un de vos Orateurs, dans la Séance du 13 Juillet, jour mémorable, vous demandoit de vous reporter avec lui à l'époque du mois d'Août de l'année derniere.

Le Trésor public, disoit-il, étoit alors sans fonds, sans crédit, sans moyens pour prévenir une banqueroute générale.

L'autorité, sans respect pour la liberté des particuliers, & sans force pour le maintien de l'ordre public.

Si, depuis cette époque, la sollicitude

efficace, active, perpétuelle du Ministre qui a été rendu aux vœux de la Nation, a écarté tous les maux dont nous étions menacés, ne perdez pas de vue, Monsieur, qu'à celle de l'ouverture des États-généraux, vous avez, pour ainsi dire, été investis d'une espece de dictature.

Après tant d'obstacles vaincus par le Ministre des finances, lui-même alors a tout attendu de vous ; & au milieu de nos espérances & de nos besoins, nous avons tous levé les yeux vers vous ; vous avez eu toute notre confiance ; vous avez été comblés de nos bénédictions, en avance de tous les biens que vous pouviez nous faire.

Faut-il qu'aujourd'hui, « juges séveres, » parce que nous sommes inquiets, peut-» être juges injustes, parce qu'au milieu » de nos craintes, les dangers de l'anar-» chie, tous les biens, tous les avantages, » ceux même de la liberté ne sont plus

» eſtimés, comme ils méritent de l'être ».)
Faut-il qu'en ſuivant les mouvemens de l'Orateur de la ſéance du 13 Juillet, nous vous diſions de vous reporter au 5 Mai dernier. Le Miniſtre des finances s'écrioit alors : » Les voilà donc, après un ſi long » terme, les voilà rappelés autour du Trô- » ne, ces Députés d'une Nation célebre, » qui vont ramener le calme dans cet » Empire, fonder un ordre conſtant, dura- » ble, & à jamais utile ». Serons-nous forcés, après avoir vu s'écouler quatre mois entiers depuis cette époque ſans aucun réſultat d'une diſpoſition poſitive, de détourner nos yeux avec douleur, des expreſſions touchantes avec leſquelles ce Miniſtre rendoit ſi bien nos eſpérances & nos ſentimens.

Vous paroiſſez craindre de vous laiſſer ſubjuguer par l'influence du Miniſtre.

Sans doute un Publiciſte cede à celle d'un Monteſquieu ; un homme de Lettres,

à celle d'un Voltaire. Eh! pourquoi, en fait de finances, n'écouterions-nous pas les avis de l'homme le plus consommé dans ces matieres, qui a donné tant & de si grandes preuves de ses lumieres, & qui mérite la plus grande confiance par ses vertus, qui enfin a coopéré lui-même d'une maniere aussi efficace à notre réunion ? Quelles intentions peut-on supposer à ceux qui voudroient nous séparer absolument de cette source de précieuses connoissances, qui sont toujours prêts à rejetter toutes les propositions d'un Ministre aussi sage, & aussi universellement chéri de la Nation ? Ceux qui voudroient lui refuser toute influence, sont-ils les vrais Représentans de la Nation ? Est-ce le vœu de la Nation qu'ils nous présentent, ou leur vœu particulier ? Et si c'est leur vœu particulier, quel peut en être le but ?

Reportez-vous au moins au jour mémorable où les Ministres du Roi sont

entrés dans votre Salle, à ce moment où vous avez vu la légiflation, & l'administration entiere de ce grand Empire, fe réunir dans votre enceinte pour s'occuper des moyens de fauver l'État; & il vous fuffira alors de connoître de nouveau le danger de la chofe publique, l'affoibliffement de fa force, pour dévouer tous vos moyens à réparer, redonner la vie au Corps politique menacé d'un anéantiffement total. -- Vos décrets ont détourné les mains incendiaires qui ont ravagé les habitations des Citoyens; puiffent-ils arrêter les cruelles & coupables profcriptions! Mais ce que nous réclamons aujourd'hui, c'eft le concours de vos efforts pour le rétabliffement de l'ordre & de l'exécution des loix de l'impôt; & en me fervant des mêmes expreffions de M. le Garde des Sceaux, je vous prie de confidérer : « Que le mépris des loix exif» tantes menaceroit bientôt celles qui

» vont leur ſuccéder ; que c'eſt aux loix,
» que la licence aime à ſe ſouſtraire, non
» parce qu'elles ſont mauvaiſes , mais
» parce qu'elles ſont des loix ».

Ne vous diſſimulez donc pas, Monſieur, que le principe de la vie d'un État, dans la jouiſſance de la paix, comme dans les troubles d'une guerre, dans le calme, comme dans les agitations, eſt dans le Tréſor public. Lorſqu'il eſt épuiſé, lorſque tous les canaux qui y portent les richeſſes de l'État, & qui les répandent dans tout le royaume, ſont détournés, ou aſſéchés, tout eſt ſans force, ſans action, ſans effet ; & vous-même, feriez alors ſans moyens pour opérer tout ce que vous vous propoſez, parce que ce n'eſt point dans un corps inanimé qu'on peut eſpérer une régénération.

La diminution des revenus devient de jour en jour plus ſenſible, & le progrès effrayant de ce malheur public s'étend au-

jourd'hui ſur la Taille, les Vingtiemes, & la Capitation. Vous ne pouvez mettre trop d'empreſſement à rendre un décret particulier ſur les impôts directs de 1790.

Les Aſſemblées Provinçiales, les Commiſſions intermédiaires, les Commiſſaires départis, les Tribunaux inſtitués pour veiller à ces perceptions, ne pourront rien faire exécuter ſur cet objet, ſi vous ne faites pas reſpecter vos décrets, ou ſi vous ne remédiez pas aux fauſſes interprétations qu'on y donne. Le rôle de la Taille & de la Capitation commence au premier Octobre 1789 : il faut que les opérations des départements ſoyent faites dans le courant du mois, ou au plus tard dans celui d'Octobre ; rien n'eſt plus inſtant, ni plus urgent.

Je ne ſais pas ſi le Miniſtre des Finances vous a donné les détails des déſordres qui ſe commettent ſur tout ce qui eſt ſoumis à des droits, particuliérement

ſur le Sel. Vous vous affligerez ſans doute en apprenant qu'on voit aujourd'hui parmi les fraudeurs un grand nombre de Laboureurs qui, ſéduits par l'appas du gain, ont abandonné leur récolte & leurs autres travaux, pour faire le commerce illicite de cette denrée; & que les Citoyens de toutes les claſſes voiſines des Provinces franches, s'approviſionnent ſans répugnance par les mains de ceux-mêmes, qui ont à leurs yeux pillé les greniers, démoli les bureaux, tué ou mis en fuite les Commis. Vous ſentez, Monſieur, que de pareilles inſurrections, & les habitudes qu'elles entraînent, en infectant les mœurs des campagnes, ne diſpoſent pas la Nation à recevoir les ſages loix que vous méditez.

Il ne feroit pas de la prudence de l'Aſſemblée Nationale de ſupprimer en entier l'impôt du Sel, parce qu'en effet il ne ſeroit pas convenable, & peut-être ne ſeroit-

il pas, dans ce moment, en votre puiſſance de remplacer un revenu de ſoixante millions, lorſqu'on n'eſt pas ſans inquiétude ſur la perception même des revenus territoriaux, tels qu'ils ſont aujourd'hui. D'ailleurs vous n'avez pas encore créé ou affermi l'inſtitution des Aſſemblées Provinciales; & celles exiſtantes ne ſont pas revêtues de la plénitude des droits, pouvoirs & fonctions qui peuvent aſſurer l'exécution de vos décrets en matiere d'impoſition.

Je ſuis bien perſuadé, Monſieur, qu'en effet ce n'eſt pas encore le moment de vous occuper des impôts qu'il conviendroit de ſupprimer, de ceux à créer, ou à continuer. Mais dans la marche très-circonſpecte que l'Aſſemblée Nationale a adoptée à cet égard, elle ne doit pas perdre de vue que, le 17 Juin, elle a décrété que les impôts & contributions exiſtantes continueroient d'être levés de

la même maniere qu'ils l'ont été précédemment, & jufqu'au jour de fa féparation, de quelque caufe qu'elle puiffe provenir.

L'Affemblée Nationale ne prévoyoit pas, lorfqu'elle a rendu ce décret, que ceux qui ont voulu entraîner l'État dans les horreurs de l'anarchie, le préfenteroient au peuple égaré comme une autorifation à leurs violences : il n'a befoin fans doute d'aucune interprétation, mais fa violation exige qu'il foit mis à l'abri des injuftes atteintes qu'on a voulu y porter en réuniffant tous les moyens & toutes les forces de l'Affemblée pour affurer le recouvrement des impôts ; & il feroit peut-être de fa dignité de les déployer pour maintenir même l'impôt du Sel, felon fon ancienne conftitution, jufqu'au moment où on aura pourvu & affuré un remplacement, fi la connoiffance que les peuples ont des difpofitions futu-

res de l'Aſſemblée, ne vous faiſoit partager la même répugnance que le Roi vous a manifeſtée, par l'organe de ſon Miniſtre, à faire uſage des moyens rigoureux pour le rétabliſſement d'un ordre de choſes qui ne doit être que paſſager.

Mais, ſans vous départir de votre premier devoir qui eſt d'aſſurer le recouvrement des impôts & d'élever promptement un mur contre la montagne qui s'éboule, vous ne pouvez mieux faire que d'adopter le parti qui vous a été propoſé par le Miniſtre des Finances, de fixer dès à préſent la vente du Sel à ſix ſols la livre, dans tous les greniers de Gabelle où il ſe diſtribue à plus haut prix. M. Necker vous a obſervé, dans ſon Rapport, que cette diſpoſition occaſionneroit une diminution de revenus de trente millions; & quelques perſonnes ont même préſumé que les verſemens frauduleux qui ont été faits dans les pays de grandes & petites Ga-

belles, & les approviſionnements qu'on s'eſt permis anéantiroient en entier cet impôt: mais ſans me diſſimuler l'excès des déſordres, je crois que ce feroit en exagérer l'effet, que de ne pas compter ſur la poſſibilité & ſur les moyens de ſauver au moins la moitié de cet impôt, en attendant le remplacement que vous aurez fixé & déterminé.

D'après les calculs que j'ai faits, & ſur les divers renſeignements que je me ſuis procurés; d'après l'expérience d'un accroiſſement ſenſible dans la conſommation de toute denrée de premiere néceſſité, lorſque le prix en eſt réduit, & lorſque le Cultivateur peut en faire un emploi utile pour la nourriture & l'engrais de ſes beſtiaux; d'après l'évidence du dédommagement que préſente inévitablement la diminution de la contrebande, l'économie importante qui en réſulteroit ſur les frais de garde & de régie, j'oſe eſpérer,

Monſieur, que cette perte de trente millions pourra être ſenſiblement atténuée : je ſuis au moins très-perſuadé qu'il eſt poſſible de conſerver les trente millions que cet impôt peut encore produire. J'apprens même, dans cet inſtant, que les Fermiers-Généraux ſur les derniers détails qu'ils ont reçu des Provinces, d'après les nouveaux calculs qu'ils ont faits, ont préſenté un tableau des produits qu'on peut eſpérer de cet impôt (en aboliſſant entiérement les grandes Gabelles & leur régime, & réduiſant le prix du Sel à 6 ſols, ſans y porter la conſommation au taux où elle peut s'accroître) : ils n'en évaluent eux-mêmes la perte qu'à vingt-trois millions huit cent mille livres : ils préſentent dans ce tableau deux millions d'économie ſur les frais de régie.

Dans l'état actuel du Tréſor-Royal, dans la défaillance où nous ſommes, la vie ou la diſſolution du Corps politique

de la France, ne tient pas précifément à une recette de vingt-trois millions ; mais tout dépend, Monfieur, du zele ou de l'infouciance que l'Affemblée Nationale va manifefter pour affurer le recouvrement des revenus de l'Etat, & pour maintenir la force publique.

Le déficit confidérable qui détruit nos Finances a été augmenté cette année par des frais extraordinaires : il augmente tous les jours depuis le 17 Juin, par la fauffe interprétation qu'on donne fucceffivement à vos décrets. Tout fe détruit, Monfieur, & vous ne créez rien : vos déclarations raniment la confiance, vos lenteurs & votre infouciance la détruifent. Dans cette pofition, ce ne font plus les Créanciers de l'Etat, c'eft la Nation entiere qui vous dit : SAUVEZ-NOUS.

FIN.